GRILLE TARIFAIRE DES REDEVANCES D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Désignation	*Type d'Autorisation*	*Modalités de Taxation*	*Tarif*	*Observations*
Frais de gestion				
Occupation constatée sans demande préalable ni régularisation dans les 48 h		€/demande	25 €	Pour chaque demande non formulée
Occupation du domaine public pour travaux (ou dépôt)				
Emprise de chantier	PS	frais de gestion + €/m²/semaine indivisible	25 €	La surface prise en compte est la surface correspondante au perimètre de gêne occasionnée. Tout dépôt ou stockage effectué sur le domaine public sera considéré comme redevable, que l'emprise soit clôturée ou non.
Installation de chantier (Cabane de chantier, structure modulaire pour bureau,etc…)	PS	frais de gestion + forfait par unité/*semaine indivisible	20 €	Forfait par unité d'une surface maximale de 16m²
Canalisation ou câblage pour alimentation temporaire des installations de chantier (electrique, telecommincation, etc…)	PS	frais de gestion + forfait pars semaine indivisible	20 €	La distance prise en compte est calculée depuis le point d'alimentation situé sur le domaine public jusqu'à la limite du domaine privée, que l'alimentation soit aérienne ou non.
Echafaudage en surplomb (la structure permet le passage des piétons sous l'ouvrage)	PS	frais de gestion + €/ml forfait 7 jours	12€/ml /10€/jour par jour supplémentaire	La distance prise en compte est calculée d'une extrémité à l'autre de l'ouvrage.
Echafaudage de pied (la structure obstrue le passage des piétons sous)	PS	frais de gestion + €/ml/j ou €/ml/mois	14€/ml /12€/jour par jour supplémentaire	La distance prise en compte est calculée d'une extrémité à l'autre de l'ouvrage.
Benne / Container/Compresseur/bétonnière/groupe électrogèn	PS	frais de gestion + forfait/jour 7 jours minimum	5€ soit 35€	Forfait
Goulotte (ou conduit) pour évacuation de gravats	PS	frais de gestion + forfait/jour 7 jours minimum	5 €	Forfait
Engin de levage (grue mobile, grue à tour, nacelle, etc…)	PS	frais de gestion + 15,-€/jour forfait 10 jours	15€/jour soit 150€	La surface prise en compte correspond à la l'emprise de l'équipement ainsi que son perimètre de sécurité.
Neutralisation de place de stationnement	PS	€/U/J	5 €	Dans le cas où la place de stationnement est payante, l'occupant doit s'acquitter du droit de stationnement en vigueur sans quoi il s'expose à une contravention de la Police Municipale.
Neutralisation de place de stationnement specifique (arrêt minute, livraison, taxi, voiture electrique, etc…)	PS	€/U/J	7 €	
Occupation necessitant l'obstruction partielle de la voie (tarification à la 1/2 journée)	PS	par intervention à la 1/2 journée	50 €	Pour chaque demande formulée
Occupation necessitant la fermeture totale de la voie (tarification à la 1/2 journée)	PS	par intervention à la 1/2 journée	100 €	Pour chaque demande formulée
Occupation du domaine public pour usage privatif				
Accès charretiere	PV	frais de gestion + €/m²	2€/m²/an	La surface prise en compte correspond à la surface crée (voir Titre III/Chap.2/Art. 1 du Règlement de voirie)
Canalisation	PV	€/ml/an	Frais de gestion (perçu une fois)Forfait annuel 1€le ml	ø < 300mm
				300mm < ø < 1000mm
			Frais de gestion (perçu une fois)Forfait annuel 1,5 €le ml	ø > 1000mm
Fourreau	PV	€/ml/an	Frais de gestion (perçu une fois)Forfait annuel 1€le ml	Cas de fourreaux vides
				Cas de fourreaux occupés
Câble	PV	€/ml/an		Cas de réseaux entérrés
				Cas de réseaux aériens
Ouvrage inhérent au bon fonctionnement du réseau (Poste, armoire de commande, etc…)	PV	Forfait annuel	80,00 €	Pour une surface maximale de 2m²
Occupation du domaine public pour Tournage de film				
Tournage avec Occupation du domaine public avec perturbation de la circulation:	PV	Forfait journalier	1 200,00 €	
Tournage avec Occupation du domaine public sans perturbation de la circulation:	PV	Forfait journalier	650,00 €	

NOTA :

PV = Permission de Voirie

PS = Permission de Stationnement

Le décompte des jours se fait en jours calendaires

Pour le calcul, toute fraction de quantité sera arrondie au nombre entier supérieure